



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 22 juin 2022

sous la Présidence de Monsieur Dimitri SIMOS, Président

Préavis 13-2022 Création d'une garderie et aménagement d'espaces de bureaux pour la Fondation de l'enfance et de la jeunesse au chemin du Montillier 3
Crédit d'investissement demandé CHF 793'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 13-2022 du 18 mai 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 793'000.00 TTC, destiné à lui permettre de financer les travaux de création d'une garderie de 44 places autorisées et à l'aménagement d'espaces de bureaux pour la Fondation de l'enfance et de la jeunesse au ch. de Montillier 3, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 15 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président


Dimitri SIMOS



La secrétaire


Francine MEDANA

Pully, le 22 juin 2022